Pêche 53

2014 - N° 5

Revue de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne

www.fedepeche53.com



| Éditorial p. 3 |
|---|
| Biologie du Sandre (Sander Iuciopercia) |
| La question « épineuse » de l'entretien des berges de cours d'eau p. 8 à 11 |
| Open float tube « Attacks » p. 12 à 15 |
| Un parcours no kill truite labellisé passion dans le Nord-Est du département p. 16 à 19 |
| Sortie pêche 2014 p. 20 |
| Les habitats piscicoles au sein des plans d'eau p. 22 à 25 |
| Où va l'argent d'une carte de pêche p. 26 |
| La carte de pêche en 2014 |
| La Mayenne : cales de mise à l'eau, espace PMR et espace pêche p. 28/29 |
| Concours photo : |

la Mayenne au fil de l'eaup. 30

| Parcours carpe de nuit p. 31 |
|---|
| Les dates d'ouverture 2014 p. 32 |
| Alevinages des plans d'eaux fédéraux p. 33 |
| Interdictions spécifiques p. 34 |
| Pour les pêcheurs de l'E.H.G.O. p. 35 |
| Procédés et modes de pêche autorisés/prohibés |
| Plans d'eau p. 38 |
| Carte hydrographique p. 39 |
| Les AAPPMA p. 41 à 67 |
| Parcours « no kill » carnassiers sur la Mayenne p. 68 |

Revue d'information de la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milleu Aquatique 78, rue Émile-Brault - 53000 LAVAL Tél. 02 43 69 12 13 peche.mayenne@wanadoo.fr - www.fedepeche53.com

Directeur de la publication : Jean Poirier Comité de Rédaction : J.-C. Ambroise, F. Angot, C. Beaumont, I. Guicheteau, R. Legeleux, E. Blin, M.-L. Piau, E. Pelé, Y. Pierre

Crédits Photos : Fédération 53, FNPF, V. Nowakoski, sauf avis contraire

Conception, réalisation : LEB communication, Mayenne, 02 43 00 45 85

Tirage : 13 000 exemplaires - Tous droits de reproduction réservés à la Fédération des AAPPMA de la Mayenne



66 La pêche en Mayenne

QUELLE RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE DEMAIN ??

Après plus de 10 ans sans modification notable de la règlementation et en connaissance de l'évolution des techniques de pêche, la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) a estimé que le temps était venu de s'engager sur la voie d'une évolution règlementaire.

C'est dans ce sens qu'elle a lancé fin août, cette consultation auprès des pêcheurs d'AAPPMA. Les lignes directrices étant la volonté de développer le loisir pêche, le respect des espèces et des milieux.

Les pêcheurs mayennais se sont exprimés à travers ce questionnaire et la Fédération départementale a établi la synthèse des résultats transmis par les associations de pêche. À l'échelle nationale, l'année 2014 sera consacrée aux discussions avec le ministère de l'écologie, du développement durable et du logement en vue de la publication des actions règlementaires nécessaires, l'objectif étant de parvenir à une entrée en vigueur de ces textes en 2015. Des évolutions de pratique et de technique sont déjà portées par la FDPPMA de la Mayenne concernant la truite (parcours no kill truite sur le Teilleul, ouvert en 2014) et le brochet (parcours no kill carnassiers en partenariat avec l'AAPPMA, à Laval, ouvert en 2013).

Pour répondre au label parcours famille de la FNPF, deux sites sont identifiés et s'affichent comme des lieux privilégiés avec des pratiques de pêche adaptées à un public familial. Il s'agit du village vacances et pêche de Villiers Charlemagne et la base de loisirs de la Chesnaie à Saint-Denis-du-Maine.

Amateurs de sensations fortes, je vous recommande aussi le carpodrome du bordage, propriété de la Fédération où la population de carpes est abondante, n'hésitez plus à vous offrir une partie de pêche mémorable. Autre nouveauté, des sorties grand public organisées et animées par la Fédération au cours de l'année avec au programme : la découverte et la sensibilisation des milieux aquatiques, le retour d'expérience de la reconquête de zones humides en faveur de la reproduction d'espèces piscicoles ou encore l'observation de cours d'eau en tête de bassin pour l'identification de frayères à truites.

Le réseau de nos dépositaires proposant l'achat de cartes de pêche par internet s'est bien développé mais des concertations sont à poursuivre pour moderniser encore le système de distribution actuel.

Je vous invite aussi à fréquenter notre site internet **www.fedepeche53.com** où vous pouvez consulter toutes les informations concernant les pratiques de la pêche dans notre département et disposer d'informations pratiques sur les actions de la Fédération.

Enfin je remercie le comité de rédaction ainsi que nos différents annonceurs qui permettent cette édition pour une nouvelle et fructueuse année halieutique !!!

Jean Poirier Président de la Fédération



Bonne saison de pêche au bord de nos rivières et plans d'eau mayennais

Biologie du Sandre (Sander lucioperca)

Le sandre est un poisson présent en Mayenne et recherché par de nombreux pêcheurs. C'est pourquoi il semble intéressant d'en savoir un peu plus sur cette espèce venue de l'Est.

Caractéristiques et biologie de ce carnassier

Le sandre est caractéristique de la famille des *Percidés* avec notamment deux nageoires dorsales distinctes. Il possède à la fois certains caractères de la perche et du brochet comme l'évoque son nom scientifique (« lucio » pour le brochet et « perca »pour la perche).

Le corps est allongé, cylindrique, fusiforme et moins bossu que celui de la perche permettant une **nage rapide**. Sa tête est assez fine, longue avec une gueule bien fendue. Il a **deux paires de canines très développées** sur les mâchoires. Là encore, l'étymologie du nom est expliquée : « Sander » vient de l'allemand « zahn » signifiant « dent ».

Le sandre a un œil très performant. C'est le plus efficace des prédateurs chassant à vue en eau trouble et/ou profonde. En effet, l'œil est tapissé de cellules riches en pigments rétiniens lui assurant une adaptation en lumière faible avec une bonne activité crépusculaire. Par comparaison, d'autres poissons prédateurs tels que l'anguille et le silure ont une moins bonne vue et se servent surtout de leur odorat, ou de leur toucher via leurs moustaches.

Le dos du sandre est gris verdâtre, strié de rayures ou de marbrures verticales plus foncées. Les flancs sont plus clairs, gris argenté. La ligne latérale est bien marquée. Le ventre est blanc sauf pour celui du mâle en période de reproduction, qui a alors

une teinte plus sombre. On parle alors de sandre charbonnier. C'est le seul critère distinctif bien visible entre mâles et femelles. Le sandre peut atteindre jusqu'à 1,25 m pour certains spécimens. Les plus gros individus atteignent jusqu'à 15 kg.

La reproduction a lieu d'avril à juin dans une eau de 12° à 14°C. Les sandres mâles sont plus rapidement mâtures que les femelles. On estime la maturité sexuelle des sandres mâles autour de 35 cm (2 ans) et de 40 cm pour les femelles (3 ans).

A cette période les mâles et les femelles se réunissent sur les hauts fonds ayant une profondeur jusqu'à deux mètres. Le mâle prépare un nid sur un fond propre de sable ou de gravier garnis de végétation courte parfois encombré de branchages immergés sur lequel seront déposés les œufs. Le sandre entretient le nid où sont déposés les œufs. Ce nettoyage des particules de vase qui se déposent est assuré par un courant créé par le battement de ses nageoires. Enfin, il protège le nid et les œufs fécondés, en devenant extrêmement agressif. Les attaques sont alors nombreuses à cette période de l'année.

Le sandre fréquente des eaux calmes et profondes et des eaux courantes à cours plutôt lent et présentant des zones profondes. Fuyant la lumière, il affectionne les eaux libres audessus de haut fonds durs, sans vase ni végétation, ainsi qu'à proximité des rives riches en racines d'arbres et d'arbustes. Il peut également supporter des écarts de température importants, entre 0° et 26°C.

Les alevins se nourrissent de plancton, de macro invertébrés aquatiques (larves d'insectes) et de petits poissons à partir de deux mois. Les adultes sont piscivores. Leurs proies favorites sont des ablettes, goujons, petits gardons, ainsi que des petites écrevisses. Le Moule zebrée « Dreissena polymonita sandre se nourrit tout au long de l'année, même en période de reproduction. Toutefois, il ne se nourrit pas quotidiennement.

Une arrivée dans nos cours d'eau, non sans histoires

Historiquement, le sandre est absent de nos régions. En effet, ce poisson est typique de l'Europe centrale et orientale. Largement présent sur **le bassin versant du Danube**, il a progressivement colonisé le nord et l'ouest de l'Europe. Cela au début du XX^e siècle et principalement à la faveur des canaux de navigation. A partir des années 1950-1960, la colonisation du sandre se fait sur l'ensemble des grands bassins français, notamment par le biais des introductions à vocation halieutique. Les associations de pêche trouvent ainsi avec le sandre un bon moyen de pallier à la raréfaction d'un autre carnassier, le brochet.

Lors de son introduction dans les cours d'eau, notamment du bassin de la Loire, quelques interrogations se sont posées au sujet du sandre. En effet, l'apparition d'un nouveau carnassier dans les plans d'eau et cours d'eau a eu pour conséquence dans certains endroits la raréfaction des proies (brèmes) et un déséquilibre dans les populations (compétition interspécifique).

L'introduction du sandre dans les cours d'eau a également eu pour effet l'apparition d'une maladie chez les cyprinidés, **la bucéphalose**. Celle-ci est causée par un ver parasite dont le développement se déroule en plusieurs stades au sein de plusieurs organismes. Ce parasite se trouve sous forme adulte dans le tube digestif du sandre. Le poisson est alors considéré comme porteur sain de la maladie. Les œufs libérés du parasite se développent au sein de mollusques bivalves (Moule zébrée — *Dreissena polymorpha*) avant que le dernier stade de développement ne contamine les cyprinidés. L'infection par le parasite cause **une forte mortalité chez les cyprinidés**. L'apparition conjointe du sandre et de la moule zébrée dans les eaux ont favorisé la propagation de la maladie.

Toutefois, malgré ces constatations observées lors de l'introduction du sandre dans nos cours d'eau, il semblerait qu'à l'heure actuelle il y ait **plus de points positifs que négatifs.** En effet, le brochet étant en nette régression due à l'artificialisation des cours d'eau, le sandre est venu « équilibrer » les eaux françaises en carnassiers.

La pêche du sandre

Sur notre département, le sandre est surtout présent sur les rivières de la Mayenne et de l'Oudon. On le retrouve également dans de nombreux plans d'eau tel que le lac de Haute Mayenne, le plan d'eau de la Courbe, l'étang du Gué de Selle ou encore le lac de la Rincerie. Du fait de la raréfaction du brochet (disparition des zones humides, surpêche), **le sandre est**

un carnassier de plus en plus recherché par les pêcheurs. Les techniques de pêche du sandre peuvent être équivalentes à celles employées pour le brochet. Il mord aux poissons morts, aux vifs ou aux leurres animés par le pêcheur. En général, l'utilisation de ligne en tresse est recommandée afin de mieux ressentir les touches qui peuvent parfois être discrètes.



La règlementation nationale pour le sandre sur la taille légale de capture est de 40 cm minimum. Cela permet au sandre de pouvoir se reproduire au moins une fois puisque le sandre est mature à cette taille que ce soit pour les mâles ou les femelles. En Mayenne, une réglementation supplémentaire existe afin de protéger les sandres lors de leur reproduction. En effet, comme on l'a vu précédemment, le sandre est particulièrement agressif et donc vulnérable pendant cette période. En aval des barrages et écluses, zones de reproduction préférentielles car le substrat n'est pas recouvert de vase et de limons, la pêche est ainsi règlementée. Du 1er mai jusqu'au dernier vendredi du mois de mai, c'est-à-dire lorsque le sandre protège son nid, les techniques susceptibles de capturer un sandre (pêche au vif, aux leurres, au ver manié entres autres) sont interdites 200 à 300m en aval des barrages et écluses. Cela est valable des rives mais aussi à bord d'une embarcation. Pour avoir des renseignements supplémentaires sur la règlementation de la pêche en Mayenne, vous pouvez consulter la rubrique correspondante sur le site Internet de la Fédération de Pêche :

www.fedepeche53.com

Bibliographie

- Bruslé J., Quignard J-P (2001) Biologie des poissons d'eau douce européens Editions TEC & DOC.
- Goubier J. (1997) *Nourriture du sandre* Bulletin français de pêche et de pisciculture. P. 77-79.
- Keith P., Persat H., Feunteun E., Allardi J. (2011) Les Poissons d'eau douce de France Biotope Editions.
- Lambert A. (1997) Introduction de poissons dans les milieux aquatiques continentaux : « Quid de leur parasites ? » Bulletin français de pêche et de pisciculture. P. 323-333.
- Poulet N. (2004) Le Sandre (Sander lucioperca), biologie, comportement et dynamique des populations en Camargue. Thèse de l'Université de Toulouse III, 300 p.

La question « épineuse » de l'entretien des berges de cours d'eau

Intervenir de façon cohérente sur la végétation des berges de cours d'eau est souvent une question complexe selon les usagers, à laquelle les gestionnaires tentent de répondre. L'objectif de maintien des milieux aquatiques de qualité est l'une des principales motivations des acteurs.

Aujourd'hui, les berges de cours d'eau peuvent être entretenues par les propriétaires riverains, par les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ou encore par les collectivités territoriales. Ces dernières portent des projets plus ambitieux et coordonnés à l'échelle du bassin versant.

La restauration consistera à intervenir après une grande période d'abandon tandis que l'entretien permettra d'assurer des actions régulières pour pérenniser les investissements lors de la restauration. Il est important de faire ces distinctions, notamment dans les programmes pluriannuels d'entretien suivis par les collectivités.

La légitimité d'intervention des acteurs

· Les propriétaires riverains

La propriété et l'entretien de la berge au milieu du lit du cours d'eau, relèvent de la personne à qui appartient le terrain jouxtant le cours d'eau *(article L.215-2 du Code de l'environnement)*. **Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau** *(article L.215-14 du code de l'environnement)* selon des règles particulières.

Les collectivités territoriales

Du fait que les collectivités territoriales interviennent en majorité sur les terrains privés, la prise en charge de l'entretien nécessite une procédure administrative obligatoire et

préalable, la Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Par l'article *L.211-7 du code de l'environnement*, les collectivités sont habilitées pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux (dont l'entretien) présentant un caractère d'urgence.

Les AAPPMA

Par l'article *L.432-1 du code de l'environne-ment*, tout propriétaire d'un droit de pêche, est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. A cet effet, il doit effectuer les travaux d'entretien, sur les berges et dans le lit du cours d'eau, nécessaires au maintien de la vie aquatique. En contrepartie, cette dernière exerce gratuitement le droit de pêche pendant la durée de la prise en charge de cette obligation.

Actions AAPPMA

Une vingtaine d'AAPPMA se mobilisent annuellement pour l'entretien des berges de cours d'eau. La FDPPMA leur apporte une subvention en fonction du linéaire entretenu et de la densité de la végétation rencontrée.

Pour ex : Ahuillé, Alexain-Martigné, Argentré, Bourgon, Cossé-le-Vivien, Châtillon-sur-Colmont, Entrammes, Craon, Congrier, Cuillé, Mayenne, Javron-les-Chapelles, Parné-sur-Roc, Renazé, Voutré...

Le saviez-vous ? Le bois est favorable au bon fonctionnement du cours d'eau

Le processus de **décomposition du bois** (à partir d'embâcles¹, accumulation de feuilles, branchages...) s'effectue grâce à l'action de champignons, d'invertébrés « spécialisés » et aussi de bactéries. Il permet la transformation de matière organique en matière minérale. Cette matière organique est importante dès lors que le lit présente une rugosité (substrat, faciès diversifié...) et de la ripisylve². **C'est grâce à cette matière organique que des invertébrés et aussi certaines espèces piscicoles s'installeront.** Pour cette raison, il est donc important pour un cours d'eau de présenter des habitats variés.

Identifier des objectifs avant la mise en œuvre d'un chantier

Actuellement, certains acteurs participent en accord avec les propriétaires riverains à des actions de gestion de la végétation de berges. Il convient malgré tout d'être vigilent pour mener à bien le chantier. En effet, **l'intervention sur la végétation nécessite des objectifs clairs.** La réalisation ne doit pas simplement

s'afficher dans l'objectif de supprimer les arbres ou les embâcles. Chaque action doit permettre un gain sur le fonctionnement de l'écosystème ou anticiper une problématique particulière (ex : chute d'un arbre, dégradation de berges…).

Pour rappel, la végétation rivulaire apporte de nombreux rôles au cours d'eau en :

- fixant le sol par son système racinaire
- protégeant les berges contre l'érosion (réduction de la vitesse de l'écoulement)
- apportant un gain sur la diversité biologique (habitats piscicoles...) et paysagère du milieu
- fixant et filtrant des molécules polluantes

Quelques recommandations pour mener un chantier

- Encourager une intervention sur des linéaires homogènes

Lors de constat de linéaires de ripisylve homogène (même essence, même âge...), il est important d'intervenir afin de retrouver la fonctionnalité de la ripisylve par rajeunissement des arbres. Cette action contribuera à assurer la stabilité de la cépée³ ou de l'arbre pour le maintien de berges et à diversifier la strate⁴ arbustive et arborée. De plus, ces opérations permettront des alternances entre secteurs ensoleillés et ombragés, profitables à la vie biologique du cours d'eau.

- Gérer les arbres morts ou dépérissants

Les techniques à utiliser consisteront à faire des coupes préventives afin de limiter des risques trop importants liés à la création d'embâcles pouvant perturber les conditions d'écoulement. Il pourra être privilégié de l'élagage, de l'abattage ou encore des tailles spécifiques en forme de « têtards ». Cette taille, consistant à couper la partie supérieure de l'arbre, est à privilégier sur des frênes et des saules et permet de maintenir une structure biologique ou paysagère.

- Encourager l'abattage des peupliers en bordure des cours d'eau

De nombreuses plantations linéaires ont été réalisées dans les années 80-90. La conséquence est une banalisation des berges de cours d'eau.

En effet, le système racinaire du peuplier n'apporte pas les avantages d'un système

^{3.} Cépée : ensemble de troncs issus d'une même souche.

^{4.} Strate : niveau de la végétation (ex : niveau herbacé, niveau arbustif, niveau arboré...).

racinaire d'essences spécifiques des bords de cours d'eau (frêne, saule, aulne...) du fait que celui-ci est très superficiel. Ainsi il n'apporte aucune protection de berges et conduira même à sa dégradation par basculement de l'arbre lors de tempêtes.

Remarque : Il est bien évident que la plantation de peupliers est à proscrire pour les raisons évoquées précédemment. Il convient d'encourager les plantations d'essences adaptées.



Certains propriétaires associent l'entretien à une coupe à blanc (coupe rase). Cette action est très préjudiciable aux milieux aquatiques et est à l'origine de dysfonctionnements caractéristiques : réchauffement de l'eau, banalisation des milieux et des habitats, perte de la biodiversité... En effet, ces coupes extrêmes ne sont pas adaptées à la vie biologique.

- Ne pas procéder au retrait systématique des embâcles

Ponctuellement, les embâcles contribuent sur le cours d'eau à diversifier les écoulements et enrichir les habitats aquatiques par création de mouilles. Ils doivent être considérés comme des caches à poissons et à ce titre, contribuent au cycle de vie de certaines espèces. C'est pour cette raison, qu'il convient de les maintenir, à condition toutefois de s'assurer de leur stabilisation même lors de fortes crues.

Aussi, selon les gabarits de cours d'eau, les embâcles peuvent provoquer des déséquilibres sur le profil du cours d'eau (ex : érosion accélérée...) et avoir d'autres impacts préjudiciables. (ex : inondation).

- Encourager à une valorisation des produits de coupe

Il convient de valoriser les produits de coupe du bois issus de l'élagage, de l'abattage ou du recépage. Concrètement, le bois est à débiter en bûches afin de l'utiliser comme bois de chauffage par le propriétaire riverain.

Certains branchages peuvent servir à la réalisation de techniques végétales de protection de berges. Pour le reste, il est possible de procéder à leur valorisation à l'aide d'un broyeur à végétaux ou d'une déchiqueteuse à bois. Les produits déchiquetés ou copeaux peuvent être utilisés pour des installations de chauffage adéquates tandis que les broyats peuvent servir de paillages.

Pour rappel : Selon le règlement sanitaire départemental le brûlage des déchets végétaux en plein air est interdit.

Ainsi, **gérer la ripisylve** d'un cours d'eau nécessite une certaine coordination et des échanges avec les différents acteurs concernés pour une approche globale. **C'est dans ce sens que peut vous accompagner la Fédération de la Mayenne pour la pêche.**

Open float tube « ATTACKS »

Le 8 juin 2013 se déroulait la première édition de l'open float tube « ATTACKS ». Cette date était la 2ème manche du circuit national float tube de la zone Nord du GN Carla (Groupement National CARnassiers aux Leurres Artificiels).



Organisé par la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le club Esprit Leurre 53, avec l'appui de l'AAPPMA de Changé, cet open a rassemblé 25 compétiteurs venus s'affronter sur la rivière la Mayenne, entre les barrages de « Belle Poule » à Changé et celui de « Bootz » à Laval

Après le pointage des compétiteurs et le traditionnel café-croissant d'accueil, c'est sous le soleil qu'a été expliqué le règlement du concours.

Le coup d'envoi a été donné à 10h pour une manche de 8h de pêche consécutive.

Pour cet open, une espèce était comptabilisée en sus des traditionnels brochets, sandres, perches, et silures... à savoir le chevesne. Ce détail s'est révélé d'une extrême importance à l'heure du classement...

Pour beaucoup, le choix s'est porté sur les courants à proximité du barrage.

Au même moment, la 4ème édition de la manifestation ATTACKS, organisée par la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ouvrait ses

portes au public. Les visiteurs, nombreux, ont pu découvrir

tout l'univers de la pêche loisir à travers différents ateliers. Les démonstrations de pêche aux leurres en bassin, les initiations au lancer spinning et casting, le simulateur de pêche, ou la découverte du milieu aquatique ont eu un beau succès. Les stands des clubs de pêche locaux comme les pêcheurs à la mouche, le groupement carpe 53, le CD 53 pour la pêche au coup de compétition, ou encore Esprit Leurre 53, coorganisateur de l'open float tube ont également connu une belle affluence.



Pendant que jeunes et adultes découvraient les différents stands, sur l'eau, les choses se compliquaient au fur et à mesure que la température montait.

En effet, comme attendu, la pêche s'est avérée très compliquée. Quelques poissons montèrent aux float tubes ici ou là mais très peu permettaient de rentrer dans les points. En fin de matinée, les premiers échos de poissons maillés arrivaient au PC. Une perche de 28.5 cm venait d'être validée.

L'après midi fut à l'image de la matinée, beaucoup de poissons sortis mais très peu de maillés. Sandre, brochet, et perche ont gratifié les compétiteurs de touches mais il manquait toujours les quelques centimètres qui aideraient à se classer. Au total, plus de 60 poissons ont été pris, avec une bonne majorité de sandres.

Quelques temps avant la fin de

la manche, la majorité des

float tubes ont entrepris la descente de la rivière pour se

rapprocher de la mise à l'eau. Cette

de stratégie. Dans le même temps, plusieurs

compétiteurs, mais là aussi tout le monde a joué de malchance...

2 décroches, et un poisson sorti... mais non maillé.

Malgré tout, certains tirèrent leur épingle du jeu en toute fin de manche.





Alain DUVERGER a pris un sandre de 47,5 cm à la pile du pont de Changé, au pied de la mise à l'eau. Julien HIMBERT a probablement le record de prises sur la journée puisqu'il totalisera 10 poissons malheureusement tous non maillés. Philippe BENOIST, vainqueur de la première date de ce championnat national à la Vouraie (85), connait une journée difficile, mais lui aussi en fin d'épreuve a pris consécutivement 2 chevesnes de 42 et 47,2 cm... lui donnant la première place de l'open!



Le podium est complété à la 2^{ème} place par Jonathan CAVIEZEL avec 2 sandres, et sur la 3^{ème} marche François CESBRON qui validera un sandre et une perche. Le trophée du meilleur club reviendra à l'association Anjou Pêche Sportive d'Angers.

Une journée difficile pour les pêcheurs mais, aux dires de tous, un bon moment passé sur l'eau et un très bon accueil du public face à ces engins flottants...et c'est peut être cela le principal...

Un grand merci à toutes les personnes ayant participé à l'open et à la manifestation ATTACKS, que ce soit les compétiteurs qui ont fait le déplacement, les bénévoles et salariés de la Fédération de pêche de la Mayenne, les membres de l'AAPPMA de Changé et du club Esprit Leurres 53 pour l'organisation, Antoine SOKOLOFF et Emeric GAUVIN, guides de pêche, pour les animations sur le bassin, et également les sociétés Navicom, Delalande, Ultimate Fishing, Rapala, Florida Field, Pure Fishing, Fiiish, Illex, et le magasin Laval Pêche pour les dotations sur l'open

ou sur le fonctionnement des ateliers ATTACKS, et pour leur soutien sur

ces 2 évènements majeurs de notre département.

Encore un très grand merci à tous, et à l'année prochaine !



Un parcours Nouveauté en 2014 no kill truite labellisé passion dans le Nord-Est du département

En s'appuyant sur la forte richesse de la biodiversité de la vallée de la Mayenne et du Teilleul, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a proposé auprès du Conseil général de la Mayenne le développement d'un partenariat conduisant à la mise en place d'un parcours no kill truite. Ce parcours de 3.6 km de berges sur le Teilleul accessible dès l'ouverture de mars 2014,

devrait bénéficier du label Passion, label développé par la Fédération Nationale de pêche en France (FNPF) dans le cadre du Schéma National de Développement du Loisir Pêche.

Motivations de la Fédération de pêche?

Le parcours est situé sur un affluent de la Mayenne, en tête de bassin versant, en aval du Bois de Triage. Cette rivière du Teilleul appartient à l'Espace Naturel Sensible de la vallée de Saint-Calais-du-Désert de 186 hectares, propriété du Conseil général. Celui-ci œuvre pour une politique de préservation et de valorisation de ce milieu par conservation de sa richesse biologique... Ce projet de parcours no kill truite s'intègre totalement aux attentes et aux gestions mises en œuvre sur ce territoire puisque les potentialités de reproduction et d'accueil de la truite sont particulièrement intéressantes.

Ainsi, le partenariat entre Fédération de Pêche / AAPPMA la Gaule Calaisienne et le Conseil général, développé pour ce projet permet de :

contribuer à valoriser et protéger l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de la Mayenne intégrant une pratique de pêche respectueuse du poisson,

- préserver le cycle biologique de l'espèce truite Salmo trutta particulièrement sensible.
- fidéliser les pêcheurs et conquérir de nouveaux publics respectueux d'un milieu naturel.
- proposer des aménagements (actions légères sur la ripisylve, actions de protection de berges, aménagements facilitant l'accès du pêcheur...) respectant le milieu naturel,
- promouvoir un parcours labellisé passion pour en faciliter la communication et l'animation.

C'est quoi un Espace Naturel Sensible?

Un Espace Naturel Sensible (ENS) se définit comme un milieu :

présentant un fort intérêt ou une fonction biologique ou paysagère.

■ fragile ou menacé incitant à sa préservation.

- faisant l'objet de mesures de protection et de gestion,
- présentant des richesses naturelles remarquables.

Par la loi du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 30 juillet 2003, chaque Conseil général a la possibilité de mettre en place une politique de protection, de gestion et d'ouverture de ces espaces afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

En Mayenne, ce sont 18 ENS qui sont identifiés et protégés à l'échelle locale. Pour exemple : la Corniche de Pail à Pré-en-Pail, les prairies humides de Brée, les coteaux de la Galardière à Ballée, le lac de Haute Mayenne à Saint-Fraimhault-de-Prières



Pourquoi le soutien de la FNPF ?

Du fait de l'évolution de la société, la reconquête de pêcheurs et la fidélisation d'un public sont les priorités de la FNPF. C'est pourquoi, la FNPF souhaite promouvoir une politique permettant la mise en valeur des parcours de pêche, par l'émergence de parcours spécifiques facilitant la promotion et la communication par l'attribution de labels. Son **soutien technique et financier** est donc apporté à chaque projet de ce type.



La proposition de développement du parcours pêche répond à plusieurs objectifs :

- préserver la population de truite fario par remise à l'eau obligatoire de toutes les truites capturées (no kill),
 - proposer une gestion patrimoniale,
 - améliorer le potentiel de recrutement du cours d'eau du Teilleul par maintien de aéniteurs potentiels et permettre de jouer le rôle de réservoir biologique pour la rivière la Mayenne.

Pour permettre une meilleure approche du projet et définir les actions à mettre en place, des états des lieux ont diagnostiqué l'état actuel du milieu (état de la ripisylve, état des berges, habitats piscicoles...) mais aussi de définir l'état de la population

piscicole en place par inventaires en octobre 2013.

Prêt pour l'ouverture 2014!

Afin de promouvoir l'accueil du pêcheur sur ce parcours labellisé dès la prochaine ouverture des cours d'eau de 1ère catégorie, les berges du cours d'eau feront l'objet de guelques aménagements validées par le Conseil général de la Mayenne et de la Fédération de pêche pour la valorisation patrimoniale et halieutique du site (balisage du parcours, restauration de berges, aménagement, intervention légère sur la ripisylve, retrait de certaines clôtures pour repositionnement...).



Ce parcours fait l'objet d'une règlementation particulière (se référencer à l'arrêté permanent) :

■ application de la réglementation spécifique de 1ère catégorie piscicole : ouverture du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre,

- pêche autorisée aux leurres artificiels avec une seule canne tenue à la main,
- pêche autorisée au vairon,
- pêche à la mouche,
- remise à l'eau obligatoire de toutes les truites quelque soit leur taille,
- hameçons sans ardillons ou avec ardillons écrasés obligatoire.

Vers d'autres labellisations de parcours de pêche!



D'autres parcours de pêche devraient également être labellisés sur des plans d'eau au cours des prochaines années par la Fédération de pêche et la FNPF. Pour 2014, 2 sites sont visés pour répondre au label Parcours famille et s'affichant comme être des sites privilégiés et aux conditions de pratique de pêche facilitées et adaptées à un public familial : le village vacances et pêche de Villiers-Charlemagne ou encore le site de la Chesnaie à Saint-Denis-du-Maine.





-Michel BIGOT-

Produits piscicoles SARL

02 41 32 82 47

02 43 07 46 57

Bouhourderie 49330 MIRÉ Vent d'Est 53360 ST-SULPICE



Négoce de tous poissons d'eau douce

Pêche d'étangs et lacs Pêche sélective - Conseil

Livraison toutes distances par camions spéciaux aménagés

www.bigot-pisciculture.fr



LAVAL

550 m² pour partager notre passion La pêche



DES CONSEILS SUR TOUTES LES TECHNIQUES

MAGASIN OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

76 av. de Paris (Rte de Rennes) 53940 Saint-Berthevin Tél. 02 43 91 19 99 - Fax 02 43 26 25 36

NOUVEAU



MAGASIN OUVERT DU MARDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H

Impasse André-Marie Ampère 53100 Mayenne Tél. 02 43 04 80 66

Les habitats piscicoles au sein des plans d'eau

La Mayenne est le département où la densité de plans d'eau est la plus forte dans la région des Pays de la Loire avec 1,12 plan d'eau par km². Ces étendues d'eau sont des espaces où de multiples enjeux coexistent. La faune et la flore s'y développent avec parfois des espèces inféodés à ces milieux. L'homme y pratique certains loisirs tels que la chasse, la pêche ou encore la baignade, des activités économiques ou certains usages en dépendent également comme par exemple la pisciculture, l'irrigation, le soutien d'étiage. Si les activités autour des plans d'eau sont diverses c'est parce que les plans d'eau sont variés.

Qu'est-ce qu'un plan d'eau?

Un « plan d'eau » est une expression générique destinée à décrire **une étendue d'eau douce** continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, de profondeur variable. Les plans d'eau peuvent avoir une stratification thermique. Mais quelle est la différence entre une mare, un lac, un étang, ou encore une retenue ? Les définitions

ne sont pas forcément claires à ce sujet. La surface, la profondeur de l'étendue d'eau vont nous guider à nommer ici un lac, là une mare. Pour autant, aucun critère réellement bien défini n'existe actuellement. Il est toutefois intéressant de distinguer deux grandes catégories de plans d'eau en fonction de leur origine, qu'elle soit naturelle ou artificielle. Les plans d'eau naturels sont issus de phénomènes naturels divers indépendamment de l'action humaine.

A l'inverse, les plans d'eau artificiels
ont été créés par l'homme pour un
ou des usages. On peut citer parmi
ceux-ci les mares de ferme, les
retenues d'irrigation, les réserve
potables, etc. Ils peuvent être vie

retenues d'irrigation, les réservoirs d'eau potables, etc. Ils peuvent être vidangeables ou non. Les étangs, par exemple, sont la plupart du temps liés à la production piscicole. La

9/an d'eau de Bais.

morphologie du plan d'eau, de faible profondeur avec une pente assez douce, et la notion de vidange de celui-ci sont quasiment indispensables. L'alimentation des plans d'eau peut se faire par un cours d'eau ou par ruissellement du bassin versant. L'alimentation par la nappe phréatique peut dans certains cas être importante.

Structuration du peuplement piscicole d'un plan d'eau

Black Bass

La composition du peuplement piscicole d'un plan d'eau n'est pas le fruit du hasard. Différents facteurs environnementaux entrent en compte. Il s'agit notamment de la qualité de l'eau (minéralisation), de la morphologie de la cuvette (plus ou moins profonde et évasée, cela est particulièrement le cas pour les plans d'eau naturels), des habitats disponibles (blocs, graviers, végétation, vase) ainsi que des relations entre espèces (compétition, prédation). A cela peut se rajouter l'effet des introductions effectuées par l'homme.

Le peuplement des plans d'eau est fortement influencé par les facteurs environnementaux qui ont un rôle structurant important, que ce soit dans les retenues artificielles ou dans les lacs naturels. La position dans le bassin versant (altitude, température, hydrologie, activités humaines), l'âge du plan d'eau (ainsi que la vitesse de son vieillissement) et la profondeur ont une importance toute particulière. Il est aussi observé que le type et l'évolution des plans d'eau rejoignent dans leurs grands traits la zonation décrite par Verneaux (1981) que l'on peut observer sur les cours d'eau (zones à truites, ombres, barbeaux puis brèmes d'amont en aval).

Du point de vue d'un gestionnaire de plans d'eau, de nombreux paramètres ne sont pas ou peu maitrisables tels que l'origine ou la situation du plan d'eau dans le bassin versant. En revanche, on peut agir sur la qualité du peuplement piscicole en travaillant sur les habitats présent dans le plan d'eau.

De nombreux liens entre habitats et espèces

Les habitats piscicoles sont multiples et parfois spécifiques à l'espèce ciblée ou encore à la période du cycle de vie à laquelle on s'intéresse. Néanmoins, toutes les espèces piscicoles ont besoin de zones de reproduction, de refuge et d'alimentation. Plus un plan d'eau est diversifié (en termes de végétation aquatique, de végétation en berge, de fragmentation des

berges, de substrats plus ou moins grossiers, de profondeur variable, etc.) plus il sera favorable au développement d'une multitude d'espèce et en abondance.

Par exemple, le gardon est un poisson qui va avoir besoin d'un

substrat de **plantes immergées** ou de **galets** pour se reproduire.

Pour se nourrir les alevins vont rechercher du phytoplancton, et les adultes des invertébrés, du phytoplancton ou du zooplancton.

Ces différentes espèces doivent trouver une diversité de milieux pour se développer. Les gardons vont être prédatés par les perches. Afin de se protéger les **souches** et **arbres morts** sont des abris pour les gardons vis-à-vis des prédateurs. Les assemblages de blocs minéraux peuvent aussi remplir le même rôle. Les perches vont se reproduire sur des **branches** ou **racines immergées**. Au bout de la chaîne alimentaire, le brochet va se nourrir des perches et autres poissons du plans d'eau. Caché dans les **nénuphars** pour surprendre ses proies, il va avoir besoin de **végétation herbacée** proche des rives

pour se reproduire. Autre carnassier des plans d'eau, le sandre va lui rechercher des zones plus profondes et va nécessiter un substrat de **sable** ou de **gravier** garnis de végétation courte parfois encombré de branchages immergés. Avec cet exemple rapide d'une chaîne alimentaire simple, on s'aperçoit de la diversité d'habitats et de milieux nécessaire au fonctionnement d'un plan d'eau. Branchages, racines, plantes aquatiques, graviers, sable, tous ces éléments sont indispensables.

Une démarche de diagnostic en Mayenne

Depuis 2013, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'intéresse aux plans d'eau dont elle a la gestion dès 2013. Ces plans d'eau ont pour la plupart un fort enjeu halieutique. Afin de répondre aux attentes des pêcheurs fréquentant ces milieux il est primordial que la population piscicole présente soit abondante et si possible diversifiée. Pour cela la Fédération de pêche va initier un

état des lieux et un diagnostic des habitats piscicoles des plans d'eau afin de connaitre le potentiel de chaque plan d'eau.

Pour cela, des visites de terrain vont être réalisées en profitant des vidanges totales ou partielles de certains plans d'eau en automne et/ou hiver 2013-2014 (La Chesnaie à Saint-Denis-du-Maine, la Fenderie à Deux-Evailles, Les Erveux à Villiers-Charlemagne). Ces visites techniques auront pour objectif d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Existe-t-il des habitats présents ?
- De quels types sont-ils?
- Sont-ils fonctionnels?

Pour cela, la végétation de berge, les embâcles, les fosses, les blocs mais aussi les arbres morts et souches présents seront recensés. Une cartographie de chaque plan d'eau permettra de définir l'état du milieu. En fonction de ce diagnostic, des propositions d'actions pourront être faites afin de gérer et d'améliorer le fonctionnement des plans d'eau gérés par la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

La démarche prendra du temps avant de voir les effets sur les populations piscicoles, mais nous communiquerons régulièrement sur l'avancée de ce projet qui, espérons-le, augmentera l'attractivité de nos plans d'eau auprès des pêcheurs.

Bibliographie

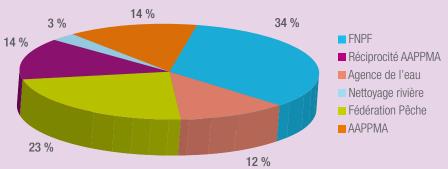
- Argillier C, Pronier O, Irz P, Molinier O (2002) Approche typologique des peuplements piscicoles lacustres français. Il. Structuration des communautés dans les plans d'eau d'altitude inférieure à 1 500 m. Bulletin français de la pêche et de la pisciculture 365/366: 389-404.
- Bruslé J., Quignard J-P (2001) Biologie des poissons d'eau douce européens Editions TEC & DOC.
- Keith P., Persat H., Feunteun E., Allardi J. (2011) Les Poissons d'eau douce de France Biotope Editions.
- SANDRE (2005) Description des données sur les plans d'eau Système d'Information sur l'Eau. Version 1 http://sandre.eaufrance.fr/ftp/documents/fr/ddd/pla/2005-1/sandre_presentation_PLA_2005-1.pdf Consulté le 06/11/13.
- Schlumberger 0 (2005) L'état piscicole des lacs naturels de basse altitude Espèces caractéristiques et critères d'évaluation du peuplement. Ingénieries n° 42, mai 2005, 12p.
- Trintignac P, Cotineau-Lhuillier J, Brisard J-F (2008) Evolutions géographiques et sociales des étangs et autres plans d'eau artificiels dans la région des Pays de la Loire -SMIDAP, 75p.

Où va **l'argent** d'une carte de pêche

A quoi sert une carte de pêche ? L'eau est à tout le monde...

- Les droits de pêche (berges, rives) appartiennent soit à l'État (rivières navigables) soit à des propriétaires riverains (rivières, étangs) auxquels les associations agréées de pêche de protection du Milieu Aquatique louent ce droit pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir. Une partie de votre carte de pêche permet donc cette location.
- Une partie de votre carte de pêche permet de garantir le fonctionnement d'un réseau d'information, de communication et de surveillance du territoire français.
- Enfin, une partie de votre carte de pêche permet aux AAPPMA et aux FDPPMA des missions d'intérêts général confiées par la loi (entretien, restauration, gestion des rivières, loisir pêche...).

Répartition d'une carte de pêche majeure



Répartition de la part Fédération Pêche sur une carte majeure

- Restauration milieu aquatique
- Empoissonnement rivières et plans d'eau fédéraux
- Baux de pêche
- Promotion loisir pêche
- Salaires et charges
- Fonctionnement
- Investissements

Concours **photo:**la Mayenne au fil de l'eau



Vous aimez la pêche et la photo?

Vous connaissez un joli coin au bord d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un plan d'eau mayennais ?

N'hésitez plus, participez à notre concours, votre photo sera peut-être sélectionnée pour faire la couverture de la prochaine revue! Et nous vous offrirons votre carte de pêche 2015.

Vous trouverez le règlement détaillé du concours en vous adressant directement à la Fédération de pêche de la Mayenne ou en vous rendant sur notre site internet (www.fedepeche53.com).

A vos objectifs !!!

Spécialiste toutes pêches

LAVAL

60, rue Emile-Brault

02 43 98 58 92



TRUITE POUR LE REPEUPLEMENT

(livraison assurée)

TRUITE POUR CONSOMMATION
TRUITE FUMÉE



C. RÉMON S.A.R.L.

PISCICULTURE DE L'OUETTE

21, rue de la Vequerie 53260 PARNÉ-SUR-ROC

Tél. 02 43 98 02 86 Fax 02 43 98 08 44

PARTIES DE COURS D'EAU OU PLANS D'EAU AUTORISÉS À LA PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

La pêche de la carpe est autorisée à toute heure du jour et de la nuit du 1^{er} janvier au 31 décembre dans les parties de cours d'eau ou plans d'eau de 2^{er} catégorie définis dans le tableau ci-dessous. Toutefois, plus d'une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée. **Pour la pratique de la pêche de la carpe de nuit, seuls les amorces et appâts végétaux sont autorisés.**

1) Sur la rivière « La Mayenne » du côté du chemin de halage, dans les zones suivantes :

| Zone | Localisation | Rive | Commune |
|------|---|--------|--|
| 1 | limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 2 (Saint-Baudelle) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 3 (Grenoux) | Gauche | Saint-Baudelle / Moulay Contest / Commer |
| 2 | Limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 3 (Grenoux) Limite aval : 200 m amont de l'écluse n° 4 (La Roche) | Gauche | Contest / Commer Commer |
| 3 | Limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 4 (La Roche) Limite aval : 200 m amont de l'écluse n° 5 (Boussard) | Gauche | Commer Martigné-sur-Mayenne |
| 4 | limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 5 (Boussard) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 6 (Corçu) | Gauche | Martigné-sur-Mayenne Martigné-sur-Mayenne |
| 5 | limite amont : 300 m en aval de l'écluse n° 6 (Corçu) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 7 (Bas Hambert) | Gauche | Martigné-sur-Mayenne Martigné-sur-Mayenne / St-Germain-d'Anxure |
| 6 | limite amont : 300 m en aval de l'écluse n° 8 (les Communes) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 9 (le Port) | Gauche | Martigné-sur-Mayenne / St-Germain-d'Anxure Commer / St-Germain-d'Anxure |
| 7 | limite amont : 300 m en aval de l'écluse n° 15 (Moulin Oger) limite aval : 300 m en amont de l'écluse n° 16 (l'Ame) | Gauche | Andouillé / Montflours St-Jean-sur-Mayenne |
| 8 | limite amont : 700 m en amont de l'écluse n° 17 (la Maignannerie) limite aval : 100 m en amont de l'écluse n° 17 (la Maignannerie) | Gauche | St-Jean-sur-Mayenne St-Jean-sur-Mayenne |
| 8 | limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 18 (Boisseau) jusqu'au pont de l'autoroute A 81 (Paris-Rennes) | Gauche | St-Jean-sur-Mayenne Changé |
| 10 | limite amont : 700 m en aval de l'écluse n° 23 (Cumont) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 24 (Bonne) | Droite | Laval / L'Huisserie L'Huisserie / Entrammes |
| 11 | limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 24 (Bonne) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 25 (Port Ringeard) | Droite | L'Huisserie / Entrammes L'Huisserie / Entrammes |
| 12 | limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 25 (Port Ringeard) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 26 (Persigand) | Droite | L'Huisserie / Entrammes Nuillé-sur-Vicoin |
| 13 | limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 26 (Persigand) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 27 (Briassé) | Droite | Nuillé-sur-Vicoin Origné |
| 14 | limite amont : 400 m en aval de l'écluse n° 27 (Briassé) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 28 (la Benâtre) | Droite | Origné Origné |
| 15 | limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 28 (Benâtre) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 29 (Fosse) | Droite | Origné Origné |
| 16 | limite amont : 300 m en aval de l'écluse n° 29 (Fosse) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 30 (la Rongère) | Droite | Houssay St-Sulpice |
| 17 | limite amont : 200 m en amont de l'écule n° 30 (la Rongère) limite aval : 200 m en amont du ruisseau d'Oliveau (lieu-dit la Guyonnière) | Droite | St-Sulpice St-Sulpice |
| 18 | limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 31 (Neuville) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 32 (la Roche) | Droite | St-Sulpice Loigné-sur-Mayenne |
| 19 | limite amont : 300 m en aval de l'écluse n° 36 (Ménil) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 37 (Fourmusson) à l'exception de la zone où la voie communale 101 (commune de Ménil) longe la rivière (soit sur 800 m vers l'aval à partir de l'intersection avec la RD 267) | Droite | Ménil Ménil |
| 20 | limite amont : 300 m en aval du pont routier sur la RD 13 limite aval : Limite des départements Mayenne/Maine et Loire | Droite | Ménil Ménil |
| | | | |

²⁾ Sur le plan d'eau de Saint-Fraimbault-de-Prières, de « la Monnerie » au « Domaine », commune de Saint-Loup-du-Gast en rive gauche.



Sur le plan d'eau de Villiers-Charlemagne, dans la partie située à l'intérieur du village-pêche d'habitations légères et sur 200 m en aval du village-pêche, commune de Villiers-Charlemagne.

CARTE HYDROGRAPHIQUE





AQUA 2B 35 53 • Vente de poissons d'étang • Conseils en gestion piscicole

- Prestations de service rachat de pêche (pêches d'étangs)
- · Vente d'aliments pour poissons d'étang

AQUA 2B

La Forge - 49420 POUANCÉ Tél. 02 41 92 40 74 - 06 10 36 11 76



vous offre ses services pour les prochaines saisons :

- Truites arc-en-ciel de 250 g à 2 kg
- Truites farios de 200 g à 325 g
- Saumons de fontaine selon la disponibilité ainsi que différentes catégories de poissons blancs (gardons, carpes et tanches)

MONTÉCOT Frédéric

La Quentinière - 53190 DÉSERTINES Tél./Fax **02 43 00 62 55** - Tél. 02 43 00 08 19 (après 20 h 30)











Ouvert du mardi au dimanche 1/2 journée : 8 h - 12 h ou 14 h - 18 h Journée : 8 h - 18 h





SARL GARAGE COIPEAULT

L'entretien sans rendez-vous

Échappement - Pneumatiques - Freins Batteries - Vidange - Amortisseurs Remplacement Pare-brise et Réparation Achat- Vente - Neuf et occasion

Z.A. Rue des Rouliers - 53810 CHANGÉFax 02 43 56 72 52

Tél. 02 43 53 22 44

es **AAPPMA** du département

31 mai 2014

Le peuplement piscicole des AAPPMA n'est pas une liste exhaustive!

AAPPMA d'Ahuillé Bassin du Vicoin



Président M. PEREZ - 02 43 69 12 61

Cours d'eau principal

Ruisseau la Paillardière : amont du plan d'eau de la Paillardière (Ahuillé) au lieu dit « Coudoie » (Ahuillé)

Peuplement piscicole du cours d'eau









Dépositaire

Bar restaurant « Le Muss Pot » Ahuillé



AAPPMA d'Alexain-Martigné

Bassin de la Mayenne

Président M. CHESNAY - 02 43 00 43 27

Cours d'eau principaux

- La Mavenne (3 km) : barrage de « Corcu » (Martigné-sur-Mavenne) au barrage de « Le Port » (Sacé)
- L'Anxure (1,5 km) : en aval du plan d'eau de Château Marigny (St-Germain-d'Anxure) à la confluence de la Mayenne

Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



Peuplement piscicole du cours d'eau (Anxure)







Alexain

Commer

Dépositaires

Café l'Alexain Café Chez Sam

Futura Fishing St-Germain-d'Anxure Café PMU Le Pourquoi Pas Martigné-sur-Mavenne

AAPPMA d'Ambrières-les-Vallées

Bassins de la Mayenne, de la Colmont et de la Varenne

Président M. CHAUVIÈRE - 06 79 63 39 58

Cours d'eau principaux

- La Colmont (5 km) : lieu-dit « La Courbe » (Oisseau) à la Confluence de la Mavenne
- La Mayenne (10 km) : lieu-dit « Les Mortiers » au lieu-dit « Pont Laudry » (Ambrières-les-Vallées)
- La Varenne (10 km): confluence ruisseau du Froulay à l'amont du Lac de Haute Mayenne

Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



Peuplement piscicole du cours d'eau (Colmont/Varenne)







Dépositaires

| Maison de la Presse | Ambrières-les-Vallées |
|---------------------|-----------------------|
| Camping des Vaux | Ambrières-les-Vallées |
| Office de Tourisme | Ambrières-les-Vallées |
| Café « chez Fanny » | Le Pas |
| Garage automobile | Chantrioné |

La Varenne

Café Cigné

Café restaurant La Haie-Traversaine





Fête de la pêche : 31 mai 2014

Dépositaires

Andouillé Café des Sports Fleuriste « Rose Vanille » Andouillé Restaurant « Le petit Saint-Germain » St-Germain-le-Fouilloux St-Germain-le-Guillaume Restaurant « La Centaurée » Monsieur Bouget Louverné Restaurant « La Guinquette » Montflours

Boulangerie « Au délice de St-Jean » St-Jean-sur-Mayenne

Peuplement piscicole du plan d'eau





AAPPMA d'Andouillé

Bassins de la Mayenne et de l'Ernée

Président M. GALARD - 02 43 69 71 70

Cours d'eau principaux

- La Mayenne (10 km) : barrage « du Port » (Sacé) au barrage de « Boisseau » (St-Jean-sur-Mayenne)
- L'Ernée (8 km) : de la D123 lieu-dit « Le Rocher » à la confluence de la Mayenne

Plan d'eau

■ Le Tertre à Saint-Germain-le-Guillaume

Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



Peuplement piscicole du cours d'eau (Ernée)



AAPPMA d'Argentré

Bassin de la Jouanne



Président M. GOUGET - 02 43 37 37 32

Cours d'eau principal

La Jouanne (15 km): Moulin de la Valette (Saint-Céneré) au lieu-dit « Moulin de Pochard » (Bonchamp)

Peuplement piscicole du cours d'eau



AAPPMA de Bais

Bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et de l'Aron

Président M. TURMEAU - 02 43 37 90 11

Cours d'eau principaux

- L'Aron (6 km) : des sources à l'affluence du ruisseau du « Petit Oisilly »
- L'Orthe (10 km): des sources à la D203 au lieu-dit « La Jutonnière »
- La Vaudelle (10 km) : des sources à la RD240

Fête de la pêche : 1er juin 2014



Dépositaires

| Tabac presse | Argentré |
|--|----------|
| Café « Chez Juliette » | Argentré |
| Fleuriste « Méli Mélo Fleurs et déco » | Bonchamp |
| Bar tabac « Le Central » | Bonchamp |
| Café brasserie | Louvigné |



Peuplement piscicole du cours d'eau







Truite Fario

Truite Arc en ciel

Vairon

Dépositaires

| Bar tabac « Le Rochard » | Bais |
|-----------------------------------|---------------------|
| Hôtel restaurant « Le Lion d'Or » | Bais |
| Coccimarket | Bais |
| M. Turmeau (président) | Bais |
| Café brasserie | St-Martin-de-Connée |
| Bar épicerie « Le Montaigu » | Hambers |
| Café des sports | Jublains |
| | |

AAPPMA de **Ballée**

Bassins de l'Erve et de la Vaige

Président M. BRECHAUD - 02 43 98 60 05

Cours d'eau principaux

- L'Erve (6 km): lieu-dit « Moulin de Rousson » au lieu-dit « Mère Fontaine »
- La Vaige (4 km): lieu-dit « Moulin de Pivert » au lieu-dit « Maison Rouge »

Peuplement piscicole du cours d'eau









Dépositaires

Hôtel restaurant Mairie

Ballée Bouessay



AAPPMA de **Bourgneuf-la-Forêt** Bassin du Vicoin

Président M. PAILLARD - 02 43 02 00 01

Cours d'eau principal

Le Vicoin

Fête de la pêche : 1er juin 2014

Peuplement piscicole du cours d'eau









Carpe



Restaurant « L'Alica »

Le Vicoin

Bourgneuf-la-Forêt



AAPPMA de **Bourgon**

Bassin de la Vilaine

Président M. LOUIN - 02 99 76 70 84





Cours d'eau principaux

- Ruisseau La Vilaine (6 km) : lieu-dit « Moulin de Pont Lambaré » au lieu-dit « Moulin de Troton »
- Ruisseau de l'Épronnière (5 km) : lieu-dit « Moulin de Besnard » au lieu-dit « Moulin de Troton »

Peuplement piscicole du cours d'eau (Vilaine)



Truite Arc en ciel









Tanche

AAPPMA de Chailland Bassin de l'Frnée



Président M. CHEDMAIL - 02 43 01 82 20

Cours d'eau principal

L'Ernée (4 km) : lieu-dit « Le Pont de la Claie » (Chailland) au lieu-dit « Houdeot » (Saint-Germain-le-Guillaume)



Dépositaires

Boulangerie « Granger » Bourgon Bar « Le Skipper » Saint-Pierre-la-Cour

Restaurant

La Croixille « La Gourmandise »

Bar tabac « Le Saint-Pierre » Saint-Pierre-la-Cour



Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Barbeau

Vairon

Auguille

Dépositaires

Agrial Chailland Café « Le Saint Germain » Chailland Hôtel des Voyageurs Chailland

AAPPMA de **Chammes**

Bassin de l'Frve



Président M. PLUMAS - 02 43 01 46 38

Cours d'eau principal

■ L'Erve (7 km)

Peuplement piscicole du cours d'eau











Dépositaires

Agrial

Café « Le Camélesien »

Chammes

Mézangers



AAPPMA de Changé

Bassin de la Mayenne



Président M. BRUNET - 02 43 56 71 43

Cours d'eau principal

La Mayenne (6 km): barrage de « Boisseau » (St-Jean-su-Mayenne) au pont de Pritz (Laval)

Peuplement piscicole du cours d'eau







Brocket







Anguille



Brême

Dépositaires

Bar PMU « Le Galop » Décathlon

Changé Changé

AAPPMA de Château-Gontier

Bassin de la Mayenne

Président M. DUBOIS - 02 43 70 21 63

Cours d'eau principal

La Mayenne (27 km) : barrage de « La Rongère » (St-Sulpice) à la limite du département 53/49

Dépositaires

Monsieur Aubin (magasin de pêche)

Château-Gontier Café tabac M. Mendiant Azé.

Café tabac M. Jahier

Village vacances

Villiers-Charlemagne Villiers-Charlemagne

Plan d'eau

La Petite Roche à Azé

Peuplement piscicole du cours d'eau















Ablette

Peuplement piscicole du plan d'eau











Daon

AAPPMA de Châtillon-sur-Colmont

Bassin de la Colmont

Président M. DRAULT - 02 43 00 20 53

Cours d'eau principal

La Colmont (3 km) : lieu-dit « La Grande Gesberdière » (affluence ruisseau de Heussevin) au lieu-dit « La Ponière du Moulin »

Peuplement piscicole du cours d'eau







Truite Fario Truite Arc en ciel

Chevesne



Boulangerie





Saint-Georges-Buttavent

Écrevisse

Fête de la pêche 31 mai 2014





AAPPMA de

Chémeré-le-Roi - Saulges

Bassin de l'Erve

Président M. DE VITTON - 02 43 98 66 70

Cours d'eau principal

L'Erve (10 km): lieu-dit « Grotte Margot » (Thorigné-en-Charnie) au lieu-dit « Moulin de Rousson » (Chémeré-le-Roi)





Peuplement piscicole du cours d'eau



Chevesne



Carpe



Fête de la pêche : 31 mai 2014

Dépositaires

Mairie

Site des grottes (point d'information) Chémeré-le-Roi

Thorigné-en-Charnie





AAPPMA de **Congrier /** Saint-Saturnin-du-Limet

Bassin de l'Oudon

Président M. Lussot - 02 43 06 82 30

Cours d'eau principal

Le Cheran (10 km) : lieu-dit « Le Buisson » limite commune de Saint-Aignan-sur-Roë à la limite commune de Renazé

Peuplement piscicole du cours d'eau



Bar « Le Chêne Vert »

Congrier

Bar restaurant

« Le Saturnin »

Saint-Saturnin-du-Limet









AAPPMA de Cossé-en-Champagne / Épineux-le-Séguin

Bassin de la Sarthe

Président M. FORTIN - 02 43 98 64 75

Cours d'eau principal

Le Treulon (20 km) : limite A81 au lieu-dit « La Cosnuère » au lieu-dit « La Morinière »

Peuplement piscicole du cours d'eau







Dépositaires

Café restaurant épicerie Cossé-en-Champagne Monsieur Fortin Jean-Luc Épineux-le-Séguin



AAPPMA de Cossé-le-Vivien

Bassin de l'Oudon

Président M. HERIVEAU - 02 43 98 89 84



Peuplement piscicole du cours d'eau

Cours d'eau principal

L'Oudon (6 km) : lieu-dit « Moulin de la Roche » au lieu-dit « Le Censelaie »

Plan d'eau

Bel-Air













Peuplement piscicole du plan d'eau









Dépositaires

Librairie « L'Écritoire » Café tabac « Carré d'As » Cossé-le-Vivien Cossé-le-Vivien



AAPPMA de Craon Bassin de l'Oudon

Président M. PAILLARD - 02 43 06 04 67

Cours d'eau principaux

- L'Oudon (18 km) : lieu-dit « Blochet » (Livré-la-Touche) au lieu-dit de « Courbure » jusqu'à « Treize Vouges » (Bouchamp-les-Craon)
- L'Uzure (17 km) : barrage de la Rincerie (La Selle-Craonnaire) au lieu-dit « l'Ile Tison » (Craon)
- L'Hière (16 km) : barrage de Caugin (Simplé) au barrage de l'Epinay (Chérancé)
- La Pelterie : lieu-dit « Moulin Neuf » (Ballots) au lieu-dit « Le Haut Parvis » (Ballots)
- La Mée : lieu dit « La Chulière » (Ballots) au lieu dit « la Vallée » (Ballots)



Plan d'eau

■ Mûrier ■ La Drapellière

Peuplement piscicole du cours d'eau et des plans d'eau



La Vaig

Dépositaires

| Les Boutiques de Catena | Craon |
|-------------------------|---------------------|
| Espace Terrena | Craon |
| Gamm Vert | Craon |
| Café « La Renaissance » | Ballots |
| Café des sports | La Selle Craonnaise |
| D 1 T 1 | NII CI |

Bar « Le Tournesol » Niafles

AAPPMA de La Cropte/Meslay Bassin de la Vaige

Président M. TIRATAY - 06 80 65 71 46

Cours d'eau principaux

Anguille

- La Vaige : Pont de la Bazouge (Chémeré-le-Roi) au Pont de Préau D573
- Le Vassé (10 km) : de Meslay-du-Maine à la limite de la commune de La Cropte

Peuplement piscicole du cours d'eau







Dépositaire

Café du centre

Meslay-du-Maine

AAPPMA de Cuillé

Bassin de la Seiche



Président M. LAIGNEAU - 02 43 06 57 74

Cours d'eau principal

La Seiche (4 km): Pont de Gennes-sur-Seiche au lieu-dit « Le Haut Fourneau » (Cuillé)

Peuplement piscicole du cours d'eau







Dépositaire

Bar des sports

AAPPMA d'Entrammes

Bassin de la Jouanne



Peuplement piscicole du cours d'eau





La Jouanne : lieu-dit « Rochevier » à la confluence de la Mavenne



Tanche



La Seiche

Cuillé









Anguille

Dépositaire

Café « Le Bréon »

Entrammes





AAPPMA d'Ernée Bassin de l'Frnée



Président M. RENAULT - 02 43 05 74 63

Cours d'eau principal

L'Ernée et ses affluents (75 km) : lieu-dit « Le Pont chevalier » au lieu-dit « La Réauté »

Plan d'eau

Le Boura

Peuplement piscicole du cours d'eau















Peuplement piscicole du plan d'eau



Dépositaires

Magasin Cornu Ernée Agrial Frnée

AAPPMA de Fougerolles-du-Plessis

des sources à la confluence de l'Airon

Président M. GARNIER - 02 43 05 57 32

Ruisseau du Moulin du Pré (12 km) : au lieu-dit « L'Habit »

Peuplement piscicole du cours d'eau



Bassin de l'Airon

Cours d'eau principal

Truite Arc en ciel

Chevesne



Vairou

Goujon

Dépositaire

Le Bar à K

Fougerolles-du-Plessis

AAPPMA de La Futaie

Bassin de l'Airon



Président M. BEAUMONT - 02 43 05 61 71

Cours d'eau principal

La Futaie : des sources au Château de « Mausson »

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Arc en ciel



Vairon

Goujon

Chevesne

Dépositaires

Café tabac « chez Lydie » Montaudin Café « le Saint Amour » Pontmain



AAPPMA de Gorron

Bassin de la Colmont



Fête de la pêche : 31 mai 2014

Président M. BETTON - 02 43 08 65 02

Cours d'eau principal

■ La Colmont et ses affluents (150 km) : lieu-dit « Pont Lesbois » au lieu-dit « Le Bas Nover » et lieu-dit « Le Pont Martin » au lieu-dit « Pont Lesbois »

Peuplement piscicole du cours d'eau











Vairon









Dépositaires

Chevesne

Bar des sports Au fournil Brécéen

Gorron Brécé



AAPPMA de Grazay Bassin de l'Aron



Président M. FRETARD - 02 43 03 37 90

Cours d'eau principal

L'Aron (3 km): 300 m en amont du Moulin de Blanchard à 100 m avant « La Basse Rivière » au lieu-dit « Le Vieux Moulin »

Peuplement piscicole du cours d'eau







Goujon



Dépositaires

Café « Le P'tit Grazéen » Grazay Café « Le Saint Anne » Marcillé-la-Ville

L'Aron



Dépositaire

Bar « Le Javron »

Javron-les-Chapelles

AAPPMA de **Javron-les-Chapelles**

Bassin de l'Aisne

Président M. MARQUE - 02 99 44 74 27

Cours d'eau principal

L'Aisne (20 km): lieu-dit « Pont de l'Aisne » au lieu-dit « La Motte »

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Arc en ciel



Goujon



AAPPMA de **Landivy**

Bassin de l'Airon

Président M. POIDVIN - 02 43 05 40 05

Cours d'eau principaux

- L'Airon (15 km): lieu-dit « Les Louvettes » au lieu-dit « Moulin de l'Habit » (Savigny-le-Vieux)
- La Cambre (11 km): lieu-dit « Bois de Chanvre » (Landivy) au lieu-dit « Moulin de L'Habit » (Savigny-le-Vieux)

Peuplement piscicole du cours d'eau





Truite Arc en ciel







AAPPMA de **Larchamp** Bassin de l'Ernée



Président M. TROIS - 02 43 05 33 53

Cours d'eau principaux

- L'Ernée (5 km): aval lieu-dit « La Roche Fourreau » au lieu-dit « Le Grand Val »
- Ruisseau de Rollon (8 km): des sources, proximités du lieu-dit « La Mortinière au lieu-dit « La Reboursière »



Dépositaire

Bar Le Louisiane

Landivv



Peuplement piscicole du cours d'eau









Truite Fario Truite Arc en ciel









Madame Blanchet

Larchamp





AAPPMA de Lassay-les-Châteaux

Bassin de la Mayenne

Président M. BEUNARD - 02 43 00 81 04



Cours d'eau principal

■ Le Lassay (7 km): des sources à 1 km avant La confluence de la rivière La Mayenne

Peuplement piscicole du cours d'eau



Dépositaires

Belles Rives

Laval Pêche

Le Beyeul

Alternativ' pêche

Bar Madame Rouzière

Laval

Laval

Laval

Laval

Oriané









Dépositaires

Café PMU Fleuriste décorateur

Lassay-les-Châteaux Lassay-les-Châteaux

AAPPMA de Laval

Bassin de la Mayenne

Président M. AMBROISE - 06 07 23 57 56

Cours d'eau principal

- La Mayenne (26 km) : pont de Pritz (Laval) au barrage de « La Rongère » (St-Sulpice)
- Parcours no kill carnassiers entre le barrage de Bootz et celui du centre à Laval

Peuplement piscicole du cours d'eau

















AAPPMA de Livré-la-Touche

Bassin de l'Oudon

Dépositaire

Fête de la pêche : 31 mai 2014

Monsieur Morineau

Livré-la-Touche

Président M. CHATELIER - 02 43 06 14 09

Cours d'eau principaux

L'Oudon (7 km) : « barrage de l'Isle » au lieu-dit « Blochet »

■ La Mée (4 km) : lieu-dit « L'Éproninière » à la confluence de l'Oudon

Peuplement piscicole du cours d'eau



















La Mée

AAPPMA de **Mayenne**

Bassins de la Mayenne et de l'Aron

Président M. CHORIN - 02 43 00 85 99

Cours d'eau principaux

- La Mayenne (18 km): limite aval du plan d'eau de Saint-Fraimbault au barrage de « Corçu » (Martigné-sur-Mayenne)
- L'Aron (42 km): Pont des Aulnais à la Haute Rivière et lieu-dit « Vieux Moulin » à la confluence de la Mayenne

Fête de la pêche : 31 mai 2014



Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



Peuplement piscicole du cours d'eau (Aron)







Truite Fario Truite Arc en ciel

Gardon

Dépositaires

| Mayenne Pêche | Mayenne |
|-------------------------------|-----------------------|
| Aux Bonnes Affaires | Mayenne |
| Bar-Tabac « Le Saint-Martin » | Mayenne |
| Restaurant « La Chaumière » | La Chapelle-au-Riboul |
| Bar-Tabac « Le Lion d'Or » | Aron |

AAPPMA de **Méral** Bassin de l'Oudon



Président M. FOURRÉ - 02 43 98 97 98

Cours d'eau principal

L'Oudon (5 km) : aval du plan d'eau de la Guéhardière au lieu-dit « Moulin de la Place »

Peuplement piscicole du cours d'eau





Dépositaires

Épi Service Méral Bar « Le Méralais » Méral

> Fête de la pêche **enfants** : 31 mai 2014

> Fête de la pêche adultes : 1er juin 2014





AAPPMA de Montigné-le-Brillant Bassin du Vicoin

Président M. MARCHAND - 02 43 98 37 69

Cours d'eau principal

Le Vicoin (15 km): lieu-dit « Le Petit Vauraimbault » au lieu-dit « La Chouannerie »

Peuplement piscicole du cours d'eau



Dépositaire

Café restaurant

« Le Pétoulet »

Montigné-le-Brillant

AAPPMA de **Montjean**

Bassin de l'Oudon

Président M. BONY - 02 43 02 46 62

Cours d'eau principal

L'Oudon (4 km) : de l'entrée du bourg de Montjean au lieu-dit « La Rousselière »

Peuplement piscicole du cours d'eau









Brocket

Tanche

AAPPMA de **Montsûrs**

Bassin de la Jouanne



Président M. MARCHAND - 02 43 02 23 16

Cours d'eau principal

La Jouanne : aval de la station de pompage au lieu-dit « Le Pont » (Saint-Céneré)



Dépositaire

Le Pos' Café





Peuplement piscicole du cours d'eau



Chevesne

Tanche







Carpe Dépositaires

Symphonie Florale Madame Houdu Monsieur Lelong

Montsûrs Deux Évailles



AAPPMA de Neuilly-le-Vendin

Bassin de la Mayenne

Président M. RABINEAU - 02 43 08 59 90

Cours d'eau principaux

- La Mayenne (10 km): lieu-dit « Mirçon » au Pont de Couterne
- L'Anglaine (7 km) : lieu-dit « Beladé » à la Mayenne
- L'Aisne : du Château de la Motte à la confluence avec la Mavenne

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario





Vairon





Dépositaires

Épicerie Neuilly-le-Vendin Boulangerie Madré

Restaurant Saint-Julien-du-Terroux

La Mayenne



AAPPMA de Nuillé-sur-Vicoin Bassin du Vicoin

Président M. COLLET - 02 43 98 05 62

Cours d'eau principal

Le Vicoin (3 km): lieu-dit « Rimacé » au lieu-dit « Moulin de la Roche »

Peuplement piscicole du cours d'eau





Brochet





Dépositaire

Nuillé-sur-Vicoin

31 mai 2014

Bar du Luget

AAPPMA de **Oisseau**

Bassin de la Colmont



Président M. MARTEL - 02 43 04 44 18

Cours d'eau principal

■ La Colmont

Peuplement piscicole du cours d'eau





Bar tabac Chapron

Oisseau



AAPPMA de Parné-sur-Roc

Bassin de l'Ouette

Barbeau

Président M. POIRIER - 02 43 98 02 11

Cours d'eau principal

L'Ouette (13 km): lieu-dit « Moulin de la Hune » (Bazougers) au pont de l'Ouette RN 162



Peuplement piscicole du cours d'eau



Dépositaires

Bar « Le Parné » Parné-sur-Roc Bar « Pit et Pat » Forcé

Bar tabac « Plessis » Bazougers

> Fête de la pêche : 31 mai 2014

AAPPMA de Port-Brillet

Bassin du Vicoin

Président M. HODMOND - 02 43 68 86 12

Cours d'eau principal

Le Vicoin (5 km): lieu-dit « La Petite Prise » (Bourgneuf-la-Forêt) au lieu-dit « Le Boisjoli »

Peuplement piscicole du cours d'eau





Fête de la pêche : 31 mai 2014

Dépositaire

Café PMU « Le Normandie » Pré-en-Pail



Dépositaires

| Café « Le P'tit Bar » | Port-Brillet |
|------------------------|--------------|
| Bureau de tabac | Port-Brillet |
| Café « Le Coloquinte » | Port-Brillet |

AAPPMA de Pré-en-Pail

Bassin de la Mayenne



Président M. MAREAU - 02 43 03 16 58

Cours d'eau principal

La Mayenne (10 km) : des sources au lieu-dit « Houdinière »

Peuplement piscicole du cours d'eau





AAPPMA de Renazé

Bassin de l'Oudon

Président M. BLERIOT - 02 43 06 81 08

Cours d'eau principaux

- L'Hière
- L'Oudon
- Le Cheran

Peuplement piscicole du cours d'eau









Gardon

AAPPMA de **Le Ribay** Bassin de l'Aisne



Président M.BOUVRY - 06 78 92 15 65

Cours d'eau principal

L'Aisne (13 km)



Dépositaires

Café « Le Kortès » Renazé Renazé « Le Chin's Bar » Bricomarché Renazé



Peuplement piscicole du cours d'eau







Vairon

Goujon

Fête de la pêche : 1er juin 2014

Dépositaire

Bar des sports

Le Ribay

AAPPMA de

Saint-Aignan-sur-Roë

Bassin de l'Oudon

Président M. PECOT - 02 43 06 63 97

Plan d'eau

Centre bourg



Peuplement piscicole du plan d'eau









Dépositaire

Magasin cadeaux

de Madame Lepescheux Saint-Aignan-sur-Roë

L'Usure

AAPPMA de Saint-Berthevin -Le Genest-Saint-Isle

Bassin du Vicoin

Président M. LOISEAU - 02 43 69 05 81

Cours d'eau principal

- Le Vicoin (16 km) : du ruisseau de l'Abbaye de Clermont (route d'Olivet) au lieu dit
 - « la grande chouanière » (commune de Saint-Berthevin)

Peuplement piscicole du cours d'eau



Dépositaire

Bar des sports Bar tabac « Le Colibri » Saint-Berthevin

Le Genest Saint-Isle

AAPPMA de

Saint-Calais-du-Désert

Bassin de la Mayenne

Président M. BOURG - 02 43 03 02 63



Fête de la pêche :

31 mai 2014

Cours d'eau principaux

- La Mayenne (6 km)
- L'Aisne (5 km)
- Le Teilleul (5 km) au barrage de « La Rongère » (St-Sulpice)
- Parcours no kill truite sur le Teilleul en aval du Bois de Triage

Peuplement piscicole du cours d'eau





Restaurant « Le St Aignan » Bar tabac

St-Aignan-de-Couptrain Lignières-Orgères



AAPPMA de Saint-Denis-de-Gastines

Bassins de l'Frnée et de la Colmont

Président M. TREHET - 02 43 00 54 70

Cours d'eau principaux

- L'Ernée (commune de Carelle)
- L'Yvois (commune de Carelles)
- L'Oscence (commune de Saint Denis de Gastines)
- Messendières et La Perche (commune de Vautorte)

Peuplement piscicole du cours d'eau







Truite Arc en ciel

Cheltesne.

Vairou

Goujon

Ecole de pêche à partir de 8 ans. Inscription à partir de 14h le mercredi 5 mars 2014.



Bar tabac journaux Bar « Karel City »

Saint-Denis-de-Gastines

Carelles



AAPPMA de Saint-Pierre-des-Nids

Bassins de l'Ornette et de la Sarthe

Président M. MEZERETTE - 02 43 03 52 27



Cours d'eau principaux

- Le Terrançon
- L'Ornette
- La Sarthe

 Parcours mouche no kill sur la rivière La Sarthe au lieu dit les Toyères

Peuplement piscicole du cours d'eau











Dépositaires

Bar du Centre

Presse Lire Ecrire Offrir Motoculture Frileux

Saint-Pierre-des-Nids Saint-Pierre-des-Nids

Saint-Pierre-des-Nids

L'Ornette





Président M. FOUQUERAY - 02 43 01 70 74

Cours d'eau principal

L'Erve

Peuplement piscicole du cours d'eau



Hôtel restaurant « Beauséjour » Sainte-Suzanne Crêperie «La Halte Médiévale» Sainte-Suzanne La Nicotiane

Sainte-Suzanne

Fête de la pêche : 1er juin 2014













AAPPMA de Villaines-la-Juhel

Bassins du Merdereau, de la Vaudelle et de l'Ornette

Président M. PIAU - 02 43 30 32 57

Cours d'eau principaux

- Le Merdereau (40 km): route de Loupfougères au pont de Fer
- La Vaudelle (40 km): de Saint-Thomas-de-Courcerier au Bas du Bourg de Saint-Mars
- L'Ornette (20 km) : lieu-dit « La Haie d'Anette » à la limite de Saint-Pierre-des-Nids

Peuplement piscicole du cours d'eau







Truite Fario

Écrevisse

Dépositaires

| Bar « La Gouline » | Villaines-la-Juhel |
|--------------------------------|------------------------|
| Office de Tourisme | Villaines-la-Juhel |
| Bar PMU | Villaines-la-Juhel |
| 90kaze | Villaines-la-Juhel |
| Café-Restaurant M. Mereau | St-Germain-de-Coulamer |
| Boulangerie Épi d'Or M. Pinson | Courcité |

Fête de la pêche 31 mai 2014



AAPPMA de Voutré

Bassins de l'Erve et de la Jouanne

Président M. LERAY - 02 43 01 72 76

Cours d'eau principaux

- L'Erve (12 km) : des sources (Virmarcé) à « Pont de l'Erve » (Voutré)
- La Jouanne (7.5 km)

Fête de la pêche : 1er juin 2014

Plans d'eau

■ Le Gué de Selle

Neau

Grouteau

Dépositaires

| Super U | Évron |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Intermarché | Évron |
| CAM | Évron |
| Agrial | Évron |
| Bar PMU | Évron |
| Relais du Gué de Selle | Mézangers |
| Bar Épicerie « Près de chez moi » | Mézangers |
| Bar restaurant « Le Sportive » | Neau |
| Café PMU le RG | Voutré |
| Épicerie Vival | Voutré |
| Restaurant « La Forge » | St-Georges-sur-Erve |
| Boulangerie | Ste-Gemmes-le-Robert |
| Bar restaurant « Chez Annie » | St-Christophe-du-Luat |

Peuplement piscicole des cours d'eau





Truite Fario

Truite Arc en ciel





Brochet



Carpe

Peuplement piscicole des plans d'eau







Anguille

Parcours « **no kill** » carnassiers sur la Mayenne

Depuis janvier 2013, le bief de la Mayenne compris entre les barrages de « Bootz » et le barrage du « Centre » sur la commune de Laval, est, par arrêté préfectoral, classé pêche en « no kill » sur tous les carnassiers. Leur remise à l'eau est obligatoire peu importe leur taille.

Les pêcheurs recherchant ces espèces doivent impérativement pratiquer aux leurres ou à la mouche avec hameçons sans ardillons ou, à défaut, avec les ardillons écrasés. Pour rappel, il est également OBLIGATOIRE, après chaque sortie pêche sur ce parcours, et même en cas de bredouille, de remplir une fiche capture.

Vous pouvez vous les procurer auprès des détaillants d'articles de pêche de Laval,

aux maisons éclusières en période d'ouverture, et sur le site internet de la Fédération en version imprimable ou à remplir en ligne.

Celle-ci permettra à la Fédération et à l'AAPPMA de Laval d'avoir un suivi sur la fréquentation du parcours, l'évolution de la population de carnassiers, et ainsi adapter sa gestion au plus près des attentes des pêcheurs.

Plusieurs belles prises, en brochet et sandre, ont déjà été faites sur le secteur, et sont bien évidemment retournées à l'eau.

Concernant les autres techniques (coup, carpe,...), il n'y a pas de changement de règlementation. Les pêcheurs peuvent pratiquer leur loisir en toute quiétude.

| PÉDÉRATION DE LA MAYENNE POURLA PÉCHE EI LA PROJECTION BU MILIU AQUATIQUE Cete de piète delàminist AAPPMA de LAVAL PARCOURS DE PÉCHE NO KILL CARNASSIERS Emiss à l'aux des poissons obligatoire | | | |
|--|------------------------|--|--|
| Fiche à déposer obligatoirement (même en cas de bredouille) chez les détaillants d'articles de pêche de Laval, aux maisons éclusières des barrages de Bootz et du centre, ou à la Fédération. | | | |
| Fiche: NET | Fiche : NET | | |
| Date :deh | Date : deheuresàheures | | |
| Nom et Prénom : | | | |
| Ville : | | | |
| | | | |
| Nombre total : | PRISES Nombre total: | | |
| Espèces | Taille (en cm) | | |
| | | | |













AVEC LE CRÉDIT MUTUEL COMME PARTENAIRE,

JE M'IMPLIQUE DANS LA VIE DE MON ASSOCIATION EN TOUTE SÉRÉNITÉ, ÇA CHANGE TOUT.

Édité par la Caisse fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - RCS LAVAL B 556 650 208 - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09.







Depuis 1987, une équipe consciencieuse, un matériel performant, des projets pour l'avenir

UNE **AGENCE** FACILE A VIVRE



CONSEIL

Plan de communicatior Plan média Audit positionnement Conseil en imprimerie



STUDIO GRAPHIQUE

Identité graphique Catalogue, brochure Packaging



STUDIO MULTIMÉDIA

E-commerce, e-learning Application web personnalisée Extranet, intranet E-mailing



STUDIO PHOTO

360°/visite virtuelle Prise de vue en studio Création d'ambiance Reportage photo

